Document generated on 07/11/2025 4:25 p.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Conseils groupés

Renée Desormeaux

Number 129, Summer 2011

URI: https://id.erudit.org/iderudit/64386ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Desormeaux, R. (2011). Conseils groupés. *Continuité*, (129), 54–57.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2011

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

CONSEILS GROUPÉS

Pour assurer la protection d'un pan important de son patrimoine religieux, la Ville de Québec a mis sur pied le Groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses, dont les recommandations font du chemin.

L'ancien couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (1886) a été mis en vente par le CLD de Québec en septembre dernier au coût d'un million de dollars. La Ville de Québec compte l'acheter pour y loger le Bureau d'arrondissement de Beauport, notamment.
Photo : Ville de Québec

par Renée Desormeaux

Le 1er septembre 2009, le comité exécutif de la Ville de Québec a formé le Groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses. La tâche de ses huit membres : cerner la problématique soulevée par l'avenir des propriétés des communautés religieuses situées sur le territoire de la ville, puis soumettre des recommandations.

À Québec, les communautés comptent une cinquantaine d'ensembles conventuels. Quatre d'entre elles ont contribué à la création de la Nouvelle-France, alors que les autres se sont installées à partir du XIXe siècle. Depuis plusieurs années, les effectifs des communautés décroissent. Elles doivent se départir d'une bonne partie de leurs immeubles, ce qui pose problème sur le plan de la préservation d'un patrimoine exceptionnel ou remarquable pour l'identité de la ville et de ses quartiers.

Des propriétés ou des parties de propriétés ont déjà été aliénées ; d'autres sont en voie de l'être. Ces aliénations entraînent presque toujours des

Le monastère des Ursulines, construit il y a quelque 370 ans, sera classé monument historique par le gouvernement du Québec. Il abrite la plus vieille école francophone d'Amérique du Nord à avoir poursuivi ses activités d'enseignement depuis sa fondation.

Photo : Pierre Lahoud

changements à la réglementation en vigueur pour modifier les usages ou permettre le lotissement. Évoquant l'intérêt public, des groupes de citoyens se mobilisent pour défendre ces propriétés exceptionnelles, tandis que des promoteurs laissent miroiter des opérations immobilières avantageuses pour les propriétaires et pour la Ville. Des controverses s'ensuivent parfois, ralentissant ou paralysant les transactions.

Lors de ses nombreuses rencontres avec des groupes, des associations et des communautés, le Groupe de travail a constaté que le public connaissait mal les besoins des communautés. Celles-ci sont indépendantes les unes des autres. Elles doivent assumer leur subsistance et le bien-être de leurs membres jusqu'à la fin de leur vie, mais ne disposent pas toutes des mêmes ressources. De plus, elles ne souhaitent pas être à la charge de l'État pour satisfaire leurs besoins d'hébergement spécialisé. Quant aux droits qu'elles possèdent, ils sont les mêmes que ceux de tout propriétaire foncier.

Les recommandations

Inspiré par les nombreuses études sur le patrimoine religieux, par les enquêtes, les rencontres, les réflexions et les échanges, le Groupe a déposé son rapport à la Ville de Québec en décembre dernier, dans lequel il formule cinq grandes recommandations (www.ville.quebec.qc.ca/patrimoine/publications.aspx).

En gros, il propose à la Ville d'adopter des mesures diligentes susceptibles de répondre aux exigences du bien commun liées au caractère patrimonial exceptionnel de plusieurs des propriétés, de veiller aux intérêts et aux besoins légitimes des propriétaires ainsi que de satisfaire à ses objectifs en matière d'aménagement et de développement de son territoire.

Pour la Ville, la meilleure façon d'aider les communautés et de rassurer la plupart des citoyens consiste à faire connaître le plus rapidement possible ses orientations quant aux possibilités de redéveloppement qu'elle entend permettre et aux limites qu'elle compte fixer, vu ses responsabilités en matière patrimoniale. La Ville pourrait également évaluer si des usages publics (bibliothèques, projets d'habitation sociale, centres communautaires, bureaux institutionnels, centres de recherche ou d'enseignement, etc.) sont

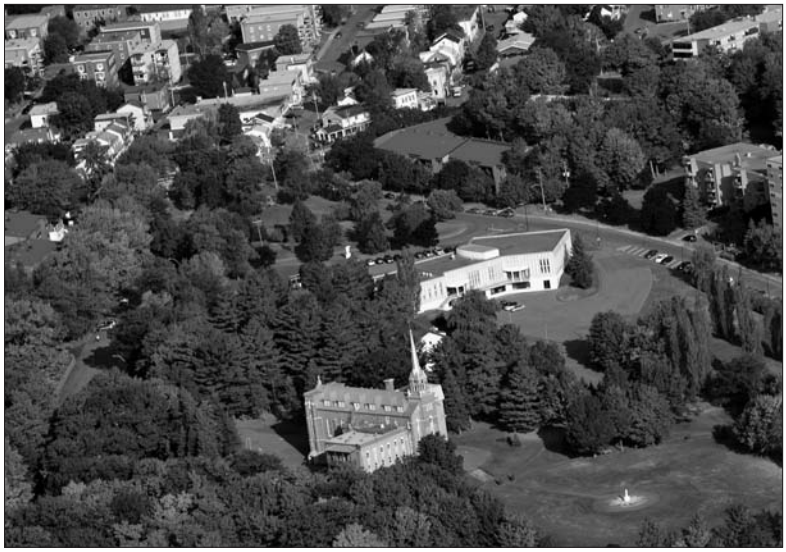

Le Groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses a entre autres recommandé à la Ville d'adopter un programme particulier d'urbanisme pour l'arrondissement historique de Sillery, incluant l'aménagement d'un parc linéaire le long de la falaise.

Photo : Pierre Lahoud

Parmi les ensembles conventuels de Québec à protéger figure le monastère des Augustines. Bâti sous le Régime français, il est l'un des plus anciens monastères d'Amérique à avoir gardé sa vocation première.

Photo : Ville de Québec

envisageables pour certains immeubles.

Comme première recommandation, le Groupe a suggéré que la Ville retienne explicitement les recommandations du rapport de la firme Patri-Arch (2006) comme ligne de conduite générale devant orienter ses décisions sur la reconversion des propriétés religieuses – décisions qui seront énoncées dans les futurs règlements d'urbanisme.

Ensuite, il a recommandé que la Ville adopte dans un court délai un programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'arrondissement historique de Sillery faisant état d'une concertation ultime avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Ce PPU intégrera la création et l'aménagement du parc linéaire le long de la falaise. Le cas de certaines propriétés de communautés religieuses sera traité plus rapidement compte tenu de l'avancement des projets de développement.

Troisième recommandation : que la Ville dégage les ressources professionnelles nécessaires à l'élaboration des schémas de développement recevables pour chacune des propriétés concernées, et qu'elle effectue avec diligence les changements nécessaires aux règlements d'urbanisme selon le degré d'avancement des projets envisagés.

Des communautés ont exprimé leur souhait d'entretenir avec la Ville une collaboration et un dialogue au-delà du traitement immédiat de dossiers concernant un projet particulier de développement. Il ressort aussi des discussions et des enquêtes que plusieurs propriétés ne feront pas nécessairement l'objet d'une reconversion à court terme. En outre, des préoccupations importantes ont surgi concernant la préservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et des lieux de mémoire où il importe de sauvegarder l'esprit et les traces de l'œuvre accomplie par les communautés.

Plutôt que de simplement réagir aux événements, il faut voir venir les choses et préparer les inévitables changements de propriétaires et de vocations des biens des communautés. La Ville devrait amorcer une démarche de concertation qui faciliterait les collaborations nécessaires dans une perspective plus large que le traitement immédiat des dossiers ponctuels.

Le Groupe a ensuite conseillé à la Ville de créer un organe de concertation et de collaboration avec les différentes communautés religieuses, le diocèse et le MCCCF afin de poursuivre la réflexion sur la préservation et la mise en

Les membres du Groupe de travail

- Georges Coulombe, président de Gestion Georges Coulombe
- Denis de Belleval, ancien directeur général de la Ville de Québec
- Mario Dufour, consultant en patrimoine (président du Groupe de travail)
- Louise Mercier, présidente-directrice générale du Conseil des monuments et sites du Québec
- Luc Noppen, professeur à l'Université du Québec à Montréal et premier titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain
- L'abbé Jacques Roberge, procureur au Séminaire de Québec
- Armand Saint-Laurent, directeur général d'Action-Habitation de Québec
- Claude Tessier, vice-président aux placements immobiliers à l'Industrielle Alliance

valeur du patrimoine mobilier et immobilier religieux, et ce, au-delà du traitement normal des dossiers particuliers par les instances appropriées.

L'enquête réalisée auprès des communautés religieuses a révélé que certaines d'entre elles n'ont pas statué sur la disposition de leurs biens, collections, œuvres et archives. Dans cet esprit, la Ville et le MCCCF devraient, par l'entremise de l'Entente de développement culturel, soutenir les communautés religieuses qui auraient besoin de ressources et d'expertise afin d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de leurs collections. Le Groupe de travail a également constaté la valeur patrimoniale élevée, voire exceptionnelle de certaines chapelles dont l'avenir pourrait être menacé lors de la vente ou de la réaffectation du bâtiment conventuel principal.

Finalement, le Groupe a recommandé que la Ville s'assure que les inventaires des chapelles, des biens mobiliers d'intérêt, des œuvres d'art et des archives soient complétés et que des mesures soient adoptées pour en garantir la préservation et la mise en valeur auprès du public.

Agir

Après le dépôt du rapport du Groupe de travail, fin 2010, la Ville a embauché Mario Dufour à titre de directeur de projet pour la mise en valeur du patrimoine religieux. Ce dernier est notamment responsable d'élaborer un plan d'action pour mettre en valeur le patrimoine conventuel de la ville, à partir des recommandations du Groupe ainsi que des études et des recommandations formulées par la firme Patri-Arch. Le directeur développe entre autres une relation étroite avec les communautés religieuses afin que le plan d'action reflète bien leurs préoccupations.

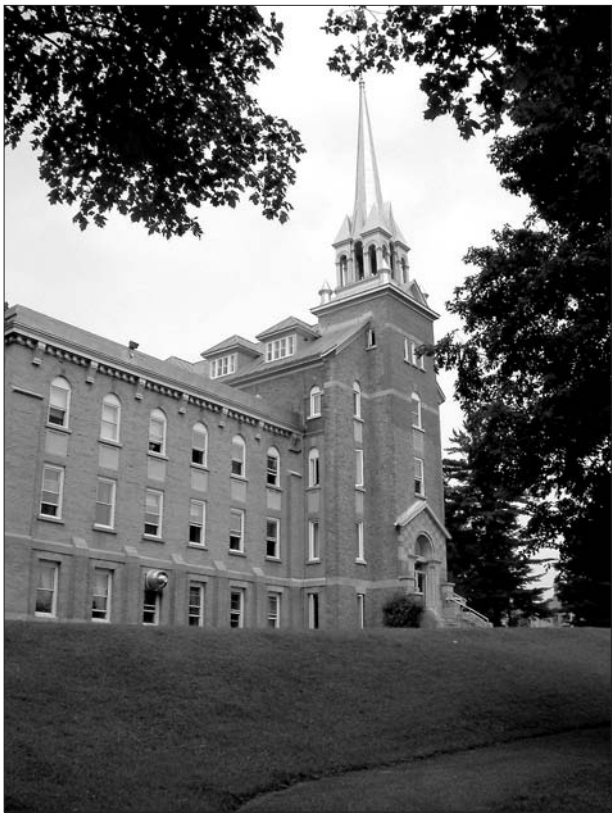

Plus de 85 ans après sa construction, la propriété des Pères augustins de l'Assomption à Sillery invite toujours au recueillement.

Photo : Martin Dubois

Force est de constater la priorité qu'accorde la Ville de Québec au patrimoine des communautés religieuses. Il y a urgence d'agir et la Ville compte bien déployer tous les efforts nécessaires pour que cette période importante dans l'histoire des communautés se vive le plus harmonieusement possible pour tous.

Renée Desormeaux est urbaniste et coordonnatrice à la Division du design, de l'architecture et du patrimoine au Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec.